

SERVIZI COMUNALI Spa opère dans le domaine de la prestation de services d'hygiène urbaine. Elle assure la collecte, le transport et l'élimination des déchets solides urbains et assimilables, le commerce et l'intermédiation des déchets, le balayage et le lavage des rues, la gestion des plates-formes écologiques et des services de gestion des impôts locaux.

La politique de SERVIZI COMUNALI Spa vise à satisfaire les besoins et les attentes de ses clients, des parties prenantes, des partenaires commerciaux et des travailleurs, tout en visant à atteindre une réputation de premier plan en matière de qualité des services fournis grâce à l'optimisation et à la recherche d'efficacité dans les activités de commercialisation, d'approvisionnement, de prestation de services et de contrôle, dans une perspective de protection de l'environnement, de sécurité des travailleurs, de respect des principes d'éthique et de lutte contre la corruption, en soutenant une administration transparente.

La direction de SERVIZI COMUNALI Spa considère que l'établissement d'un système de gestion intégré (Qualité, Environnement, Sécurité au travail, Éthique et Lutte contre la corruption) conforme aux normes UNI EN ISO 9001:2015, UNI ISO 14001:2015 et UNI ISO 45001:2023, EMAS, SA8000:2014 et UNI 37001:2025 est la voie à suivre pour mettre en œuvre la politique et atteindre les objectifs suivants :

- Respect des lois en vigueur, des dispositions contractuelles et conformité pour la prévention de la corruption applicable à l'organisation et aux partenaires commerciaux ;
- Assurer des lieux de travail sûrs et sains, prévenir les blessures et les maladies liées au travail, et améliorer proactivement les performances du système de santé et de sécurité au travail ;
- Garantir un contrôle constant de la conformité réglementaire de l'entreprise, tant vis-à-vis des principes législatifs contraignants que de ceux auxquels l'entreprise adhère volontairement ;
- Atteindre la qualité prédéterminée au coût minimum ;
- Préférence pour la prévention des non-conformités et des problèmes de qualité, de gestion environnementale et de sécurité au travail ;
- Renforcer la direction générale dans la démonstration du leadership et de l'engagement envers le système de gestion, pour assurer la consultation et la participation des travailleurs dans le développement, la planification, la mise en œuvre et l'amélioration continue du système de gestion intégré ;
- Aucun compromis en matière de sécurité des travailleurs et d'une gestion environnementale conforme aux exigences légales des services à fournir ;
- Responsabilisation de tout le personnel quant à la qualité de son travail et à la nécessité de poursuivre l'amélioration continue du Système de Gestion Intégré Qualité, Environnement et Sécurité en répondant aux exigences explicites et implicites du client ;
- Responsabilisation des responsables de fonction pour assurer l'application de la politique Qualité, Environnement et Sécurité et le maintien en pleine efficacité du Système de Gestion Intégré Qualité, Environnement et Sécurité ;
- Planification de la formation du personnel de tous les niveaux, en les sensibilisant aux problèmes environnementaux internes et externes et en les informant des risques liés à leurs fonctions et activités ;
- Planification de l'amélioration de la qualité ;
- Optimisation de la base de fournisseurs, en évaluant leurs performances et en sélectionnant des produits, des matériaux et des équipements ayant un impact environnemental moindre et réduisant les risques pour les travailleurs ;

- Encourager les fournisseurs, les clients et les utilisateurs à œuvrer, dans la mesure du possible, en faveur d'une amélioration continue et d'un développement durable ;
- Optimiser les processus pour améliorer la compétitivité de l'entreprise et faciliter l'identification des dangers, le contrôle des risques et l'exploitation des opportunités du système de gestion intégré ;
- Utilisation durable des ressources en eau, en énergie et naturelles ;
- Optimisation des activités de collecte des déchets tout en maintenant des normes élevées de prestation de services, dans le but de réduire les émissions atmosphériques et l'impact sur la circulation routière ;
- Maîtrise des émissions atmosphériques, hydriques, sonores et du sol, et atténuation conséquente de l'impact environnemental ;
- Gestion attentive des substances potentiellement dangereuses pour l'environnement par une évaluation des risques et des effets, et adoption de procédures spécifiques ;
- Compilation correcte et archivage des enregistrements de qualité, d'environnement et de sécurité qui constituent la preuve objective de la qualité du service ;
- Définition d'objectifs/enjeux environnementaux pour les fonctions de l'entreprise permettant de vérifier l'adéquation et l'amélioration continue du Système de Gestion Intégré Qualité, Environnement et Sécurité ;
- Mise en œuvre du Service de Gestion des Impôts locaux pour les organismes publics et les municipalités.

La responsabilité de l'application et de la mesure de ce qui précède est confiée aux responsables de fonction. Ils doivent coordonner les ressources existantes au sein de leurs services, y compris - le cas échéant - le personnel externe travaillant dans l'entreprise (sous-traitants), pour que les activités relevant de leur compétence soient exécutées conformément aux prescriptions du Système de Gestion Intégré Qualité, Environnement et Sécurité de l'entreprise. Ils doivent également rendre compte au EHSQ de ce qu'ils ont réalisé par rapport aux objectifs spécifiés :

- Amélioration qualitative des fournitures en tenant compte de leur impact environnemental potentiel et de la réduction des risques pour les travailleurs ;
- Développement, orientation et promotion par la direction d'une culture dans l'organisation qui soutient la réalisation des résultats attendus du système de gestion intégré ;
- Amélioration du service de gestion environnementale ;
- Amélioration du service de prestation en réduisant les non-conformités constatées, en améliorant la satisfaction des utilisateurs et en opérant dans l'objectif premier de la protection de l'environnement et de la sécurité.
- Application du concept Plan-Do-Check-Act (PDCA) à tous les niveaux ;
- Expansion du nombre de clients et d'utilisateurs pour chaque type de service.

Pour atteindre ces objectifs, la **SERVIZI COMUNALI S.p.A.** considère comme stratégie principale la mise en œuvre des compétences tant du personnel interne que des collaborateurs externes et des parties prenantes.

Dans la poursuite de ces objectifs, l'entreprise promeut l'adoption d'une approche par processus et l'application de l'évaluation des risques dans le développement, la mise en œuvre et l'amélioration continue de l'efficacité de son propre Système de Gestion Intégré.

La Direction de la **SERVIZI COMUNALI S.p.A.** s'engage à garantir que la politique et les objectifs intégrés susmentionnés soient compris, mis en œuvre et soutenus à tous les niveaux de l'entreprise.

La Direction de la **SERVIZI COMUNALI S.p.A.** s'engage également à mettre en œuvre l'implémentation du système de Gestion Intégré en tant que partie intégrante de la gestion

d'entreprise, axée sur la prévention, à fournir les ressources humaines et matérielles nécessaires et adéquates, en impliquant et consultant les travailleurs pour l'évaluation des risques (manutention et manipulation des déchets, utilisation des véhicules et équipements, sécurité routière, risque biologique, etc.).

Enfin, la Direction de la SERVIZI COMUNALI S.p.A. s'engage à surveiller l'évolution des objectifs susmentionnés à travers la planification et l'exécution d'inspections internes du Système Intégré de Qualité, Environnement et Sécurité et la définition d'indicateurs de qualité, environnementaux et de sécurité, dont les valeurs seront établies au fil du temps, lors des Revues de Direction.

RESPECT DES NORMES ÉTHIQUES : SA8000

La Direction de Servizi Comunalì Spa a décidé d'introduire la norme volontaire SA8000, basée sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, sur les documents de l'OIT et d'autres normes internationales concernant les droits de l'homme et du travail, ainsi que sur les lois nationales, pour valoriser et protéger l'ensemble du personnel relevant de la sphère de contrôle et d'influence d'une organisation. L'entreprise respecte les huit éléments prévus par la norme internationale, à savoir :

- Non-utilisation du travail des enfants et des jeunes travailleurs : interdiction d'employer des jeunes âgés de moins de l'âge minimum légalement reconnu pour commencer à travailler.
- Respect des horaires de travail, gestion correcte des salaires et non utilisation du travail forcé : Servizi Comunalì Spa s'engage à respecter les semaines de travail normales, sans dépasser les heures supplémentaires prévues par la convention collective applicable. Toute demande éventuelle de travail supplémentaire, toujours en dessous des limites légales, est volontaire et non forcée.
- Respect des exigences contraignantes en matière de santé et sécurité au travail ;
- Liberté d'association, droit à la négociation collective et respect des libertés individuelles de chaque travailleur : Servizi Comunalì Spa respecte tout droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association à tous les niveaux, en particulier dans les syndicats, les partis politiques et pour les questions civiques, impliquant ainsi le droit de tous à former et à participer à des syndicats pour protéger leurs intérêts. Cela comprend également la négociation collective, comme un processus de négociation entre les employeurs et un groupe de salariés, visant à parvenir à un accord régissant les conditions de travail.
- Non-discrimination : Servizi Comunalì Spa s'oppose à toute forme de discrimination et s'engage à offrir un traitement égal à tous les travailleurs indépendamment de leurs caractéristiques particulières, y compris le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les croyances, l'opinion politique ou toute autre caractéristique, l'appartenance à une minorité ethnique, la propriété, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.
- Pratiques disciplinaires ;
- Diversité, égalité et inclusion: Servizi Comunalì Spa développe et encourage les cultures inclusives dans lesquelles la diversité est valorisée, célébrée et où chacun peut contribuer pleinement et réaliser son plein potentiel. Servizi Comunalì Spa encourage la diversité à tous les niveaux de sa main-d'œuvre et de sa direction.
- Critères de rémunération, respect des salaires et avantages sociaux : Servizi Comunalì Spa respecte le salaire de base ou minimum et les autres droits dus directement ou indirectement par l'employeur au travailleur et découlant de l'emploi du travailleur. Servizi Comunalì Spa s'engage également à ce que les fournisseurs garantissent à leurs employés une rémunération conforme à la réglementation applicable et aux pratiques du secteur, cette rémunération devant être suffisante pour répondre aux besoins essentiels et permettre un niveau de vie décent pour les travailleurs et leur famille, et comprenant le respect des salaires minimums, la rémunération des heures supplémentaires, les congés pour raisons familiales et les prestations financées par l'État.



**POLITIQUE QUALITÉ,
ENVIRONNEMENT, SÉCURITÉ,
ÉTHIQUE SOCIALE et
ANTICORRUPTION**

**ALLEGATO E
SEZ. 05**

Selon les normes SA8000 et dans le but d'assurer un respect et un suivi continu des performances SA8000, l'entreprise a également mis en place une équipe (Social Performance Team) qui examine périodiquement et surveille les performances SA8000 et veille à faire respecter les exigences de responsabilité sociale aux parties prenantes en proposant à la direction des actions à entreprendre pour améliorer les performances.

Chaque année, lors de l'examen périodique, la Direction s'engage à définir de nouveaux objectifs mesurables et quantifiables pour la Responsabilité Sociale, dans le but d'améliorer continuellement ses performances. Dans cette optique, il est considéré comme important d'impliquer activement le personnel, les fournisseurs et les autres parties prenantes dans l'élaboration de propositions et d'idées d'amélioration, ainsi que dans la mise en œuvre du Système à travers des activités de communication, de formation et de sensibilisation sur les questions de Responsabilité Sociale. Servizi Comunali Spa garantit la documentation, la mise en œuvre et la conservation des informations et des résultats de son propre Système de Gestion de la Responsabilité Sociale, en assurant leur accessibilité et leur disponibilité à toutes les parties prenantes qui souhaitent les consulter.

Ci-dessus les contacts pour envoyer les rapports SA8000 :



Servizi Comunali SpA

SERVIZI COMUNALI Spa
Via Del Molino
Chiuduno (Bg)
Modulo di segnalazione tramite cassetta
anonima



TUV NORD
Via Filippo Turati, 70
20023 Cerro Maggiore (MI)
Tel. 0331 541488
Fax: 0331478854
Mail: info@tuev-nord.it

SAAS – Social Accountability
Accreditation Service
15 West 44th Street 6th fl.
NY 10036 New York
Tel. (212) 684-1414
Fax: (212) 684-1515
Mail: saas@saasaccreditation.org

“RESPECT DES EXIGENCES ANTI-CORRUPTION”

Servizi Comunalì Spa est fermement convaincue que son engagement envers la prévention de la corruption peut influencer ses relations contractuelles, garantissant ainsi une diffusion progressive des principes et des valeurs éthiques à un éventail de parties prenantes de plus en plus large.

Servizi Comunalì Spa s'engage formellement à :

- Se conformer à toutes les exigences de la norme UNI ISO 37001 ;
- Interdire toute forme de corruption en adoptant une politique de tolérance zéro à cet égard ;
- Observer les lois nationales, ainsi que les autres lois et exigences en matière de lutte contre la corruption ;
- Mettre en œuvre et maintenir à jour un système anti-corruption afin d'en améliorer continuellement les performances ;
- Veiller à l'application du code éthique interne concernant la réglementation de la conduite des affaires ;
- Rendre cette politique publique et accessible à tous les niveaux de l'entreprise par le biais d'affichages, de publications sur le site Web et de formations appropriées ;
- Encourager le signalement des suspicions de manière de bonne foi, ou sur la base d'une conviction raisonnable et confidentielle, sans crainte de représailles ;
- Adapter cette politique aux évolutions normatives du secteur et aux besoins découlant des exigences définies dans le système de gestion de la lutte contre la corruption dans une perspective d'amélioration continue.

Pour favoriser la réalisation des objectifs de cette politique, Servizi Comunalì Spa s'engage à ne pas générer d'incertitude organisationnelle, éthique et relationnelle en :

- Définissant clairement ses processus ;
- Identifiant de manière univoque les rôles et les fonctions ;
- Mettant en place un système transparent de délégations ;
- Établissant un système linéaire de règles, de valeurs, de procédures et de pratiques suggérées par l'expérience, pour favoriser le processus décisionnel au sein de l'organisation ;
- Mettant en place un système complet d'approvisionnement en biens et services excluant les fournisseurs et les fournitures frauduleuses par le biais d'actions de qualification périodique ;
- Mettant en place un système de contrôle interne adéquat concernant le comportement de tous ses employés ;
- Mettant en place un système de contrôle externe approprié concernant les processus de tous les fournisseurs et collaborateurs de l'entreprise.

Pour atteindre ses objectifs anticorruption, Servizi Comunalì Spa exprime sa volonté d'impliquer et de partager ses engagements en faveur d'une politique anticorruption généralisée avec toutes les parties prenantes (employés, collaborateurs, partenaires commerciaux, fournisseurs, etc.). Cette politique est donc rendue disponible sous forme de documentation, communiquée dans les langues appropriées au sein de l'organisation et aux partenaires commerciaux.

Sarnico (BG), le 05.02.2026

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dr Enrico De Tavonatti

OBJECTIFS DE SÉCURITÉ DE L'ENTREPRISE

L'entreprise se fixe les objectifs de sécurité suivants :

- A) Conduite correcte et prudente, en tenant compte notamment des situations critiques lors de la collecte : manœuvres de recul, déplacements du véhicule sur les différents côtés de la route, traversée des intersections.
- B) Interdiction de consommer de l'alcool avant le début du quart de travail et pendant celui-ci.
- C) Utilisation correcte et continue des équipements de protection individuelle fournis pour éliminer ou limiter au maximum les risques d'accident.
- D) Attention particulière aux risques biologiques : piqûres, coupures, lavage des vêtements, lavage des mains/du corps.
- E) Sensibilisation de toutes les parties impliquées à la sécurité au travail en tant que ressource.
- F) Implication de toutes les parties, chacune selon ses compétences, dans la mise en œuvre du système : signalement des risques éventuellement insuffisamment évalués, suggestions d'améliorations des EPI, propositions de nouvelles procédures de sécurité ou d'intégrations à celles existantes.

La Direction